L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI, 31 AOUT 1881.

A MM. les Editeurs de l'*Abeille*,

Messieurs et chers collaborateurs,

Accordez-moi, je vous prie, une place dans votre journal, pour faire savoir au public que je publierai, au mois de novembre prochain, un roman sous ce titre:

L'Habitation Saint-Ybars,

ou

Maîtres et Esclaves en Louisiane.

Ce livre a pour but de reproduire, dans un tableau aussi exact et aussi vivant que possible, un état social disparu mais dont il reste encore des traces profondes dans le souvenir de tous ceux qui en ont été les contemporains.

Les écrivains européens et même ceux des Etats-Unis qui ont parlé de la Louisiane, ont presque toujours peint ses mœurs d'après des impressions reçues en courant, ou sur des renseignements sans contrôle. Pour bien connaître un milieu social, il faut y être né, il faut avoir vécu de sa vie; et, quand on veut en donner une image fidèle, il faut avoir l'habitude de s'élever dans ces régions sereines d'où l'observateur, construit à toutes les embûches de la passion, contemple les hommes et les choses d'un regard purement scientifique.

Il a semblé à l'auteur de l'ouvrage annoncé que ces conditions, indispensablement requises pour être dans le vrai et le juste, se trouvant réunies en lui, il avait d'un droit et accomplirait un devoir en faisant renaître, sous sa plume, une de ces grandes familles louisianaises dont l'intérieur reflétait, avec ses lumières et ses ombres, l'ensemble de la société. Le lecteur est introduit chez les Saint-Ybars aux jours de leur prospérité et de leur splendeur; puis, il traverse avec eux la phase de la guerre, et enfin il assiste au spectacle des conséquences diverses produites par cette lutte de quatre ans.

Aujourd'hui le roman n'est plus simple[illegible] œuvre d'imagination; c'est une [illegible] ont l'objet est de rassembler des [illegible]ents qui pourront aider plus tard l'historien à se bien pénétrer de l'esprit de l'époque qu'il veut décrire. Une science nouvelle — la sociologie — est en voie de formation; déjà elle enseigne quelques-unes des lois principales auxquelles est soumise l'évolution des collectivités humaines. L'ambition du romancier moderne est d'apporter sa pierre, si petite qu'elle soit, à la construction de l'édifice.

Pour cela, il observe attentivement la réalité, note avec soin l'influence du milieu sur la pensée et par suite sur la conscience des individus, et constate, dans l'ordre de leur succession, les actes par lesquels l'être intérieur se manifeste au dehors.

Les sociétés, pas plus que les individus, ne peuvent abolir leurs antécédents; il faut compter, bon gré malgré, avec le passé; et, puisque c'est une nécessité, comptons de bonne grâce et surtout avec impartialité. C'est à quoi ont tendu tous les efforts de celui qui écrit cette lettre.

Les Saint-Ybars, ou Maîtres et Esclaves en Louisiane, formeront un volume, petit in-octavo, de trois cents pages.

Le prix de l'ouvrage est fixé à une piastre et demie.

MM. A. M. Mir et Eugène Lacoste sont chargés de recueillir des souscriptions.

Le souscripteur payera en recevant son volume.

Veuillez agréer, messieurs et chers collaborateurs, mes salutations les plus cordiales.

N. B.—Je serais très obligé à nos collègues de la presse des campagnes de vouloir bien reproduire cette lettre.

ALFRED MERCIER.

Liste complète des navires dans le Port de la Nlle-Orléans

Comprenant les noms des navires et de leurs capitaines, ceux des consignataires, avec indication du tonnage, du mouillage et de la destination.

STEAMERS.

Asturiano Esp, 1695 Echevarria pour Liverpool — 2e dist, A K Miller &co

Ben Venue Ang, 1515 Lumsden pour le Continent Gretna, Forstall Bass & Clayton

Gallia Ang, 2163 Smith pour Liverpool 4e dist, Hall & Vaughan

Camden Am, 1187 Staples pour——Alger C A Whitney &co

Eastbourne Ang, 2292 Fisher pour Galveston Gretna, Hall & Vaughan

Hutchinson Am, 1435 Baker Laid Up Alger, C A Whitney &co

Louisiana Am, 1840 Gager pour New York 8 2e dist, A Moulton

Margaret Am, 508 Ottesen pour —— 13 2e dist, G Carroll &co

Renfrew Ang, 2124 Steel pour Liverpool 4e 4e dist, Jos F Lovell &co

Serra Esp, 2175 Gartiez pour Liverpool 4e 2e dist, L Ranger &co

Whitney Am, 1338 Morgan Laid Up Alger, C A Whitney &co

NAVIRES.

Cromwell Am, 897 Barstow pour Liverpool 3e 1er dist, Jos F Lovell &co

Crescent City Am, 1906 Kelly pour—— 2e 1er dist, Silas Weeks &co

Ella S Thayer Am, 1096 Given pour—— 3e 1er dist, au capitaine

Lizzie Moses Am, 1124 Shear pour—— 4e 4e dist, Jos F Lovell &co

Mercia Greenleaf Am, 1250 Bunker pour Liverpool, 2e 1er dist, Morton & Bell

Northampton Am, 1130 Murphy pour—— 13 1er dist, Silas Weeks &co

Oneota Ang 1647 Owens pour le Continent Fresters, Hall & Vaughan

Virginia Am, 1095 Delano pour Liverpool 47 de dist, Silas Weeks &co

BARQUES.

Ephraim Williams Am, 491 Hoff pour Coatzacoalcos 3e rue, Morton & Bell

Hackchurst Ang, 908 Gendey pour le Continent Freetown, Hall & Vaughan

Harry Bailey Ang, 626 Sinclair pour—— Gretna, Hall & Vaughan

Reynard Am, 1029 Tripp pour Brême 34 1er dist, Jos F Lovell &co

Sofia de Vila Ang, 686 McDonald pour Brême 33 1er dist, Hall & Vaughan

St George Ang, 929 Ryan pour le Havre 50 4e dist, Hall & Vaughan

BRICKS.

Annunziata Ital, 399 Aderno pour Gênes Pte Tier, A K Miller &co

Merida Mex, 183 Magnan pour——Pte Tier, au capitaine

GOELETTES.

Early Bird Nor, 151 Olsen pour——Alger, N O Hynson

J G Whipple Am, 88 Sena pour——Pte Tier, au capitaine

Sunshine Mex, 85 Maury pour——Alger, G. Carroll &co

Silver Wing Am, 142 Maury pour Mexico 18 1er dist, N O Hynson

Susan Summers Am, 106 Otis pour—— Pointe, Hy Otis

LISTE DE NAVIRES.

En partance pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship Algiers, Hawthorn......parti 24 aout

Steamship New York, Quick......parti 27 aout

Steamship New Orleans, Halsey......parti 24 aout

Brick Jennie Hulbert, Sparks, en chargement 26 aout

BALTIMORE.

Barque X Y Marse, Codevela......partie 23 juillet

BANGOR, MAINE

Navire Seaconer, Connins, ...en chargement 23 aout

BOSTON.

Barque Shetland, Haskell......expédiée 18 aout

Barque D Chapin, Hall, ...expédiée 30 juillet

Navire City of Boston, Grosby, ...parti 7 juin

LIVERPOOL.

Steamship Regent, Douglass, ...parti 8 aout

[illegible]......parti 8 aout

[illegible] Charington, Trail, ...parti 25 aout

[illegible], Leach, ...parti 30 aout

[illegible] Southern Chief, Higgins, ...parti 11 juillet

[illegible] Orient, Allen, ...parti 19 juillet

Navire Annie Fish, Hedges, ...partie 3 juin

LONDRES.

Barque Sajo, Svendsen, ...partie 4 aout

CARDIFF.

Steamship Stroma, Reid, ...parti 6 aout

GEESTEMUNDE.

Barque Favorita, Peters, ...partie 16 aout

NEWPORT.

Steamship Sahara, Duncan, ...en chargement 1 aout

LIVOURNE.

Barque Brothers Germani, Benici, ...parti 2 aout

HAVRE

Navire Annie Bingay, Walker, ...parti 26 juillet

BORDEAUX.

Barque Peruvian, ...partie 13 aout

Barque Washington, Cerulich, ...partie 3 juin

GENES.

Barque Ferrari, Bazzo, ...partie 19 juillet

Barque Nuovo Mondo, Moresca, ...en chargement 5 aout

BREME.

Barque Arcidonia, Budich, Bagnato, ...partie 26 aout

ANVERS

[illegible] Fennimore, Feldman, ...partie 24 aout

Navire Hoorn, Davidson, ...partie 26 juillet

Barque Cedar Croft, Young, ...en chargement 2 aout

ROUEN

Barque Royal Harris, Gilliatt, ...partie 24 juin

ROTTERDAM.

Barque Consiglio Galatola, Levino, en chargement 9 aout

RIO DE JANEIRO.

Barque Glitner, Halvorsen, ...partie 14 juillet

Barque Marville, Le Provost, ...en chargement 4 aout

HAVANE.

Barque Havana, Rocca, ...expédiée 18 aout

Goelette Christina, Smith, ...expédiée 14 aout

SPECTACLES BALS, &c

Fort Espagnol.

GRAND CONCERT EXTRA.

Jeudi soir, 1er septembre.

40 MUSICIENS 40

PROGRAMME.

1ère partie.

1 Marche, Schwartzenberg..........Sousa
2 Ouverture, Poète et Paysan..........Suppé
3 Valse, Pluie d'Or..........Waldteufel
4 Sélection, La Favorite..........Donizetti
5 Polka, Les Délices d'Interlaken..........Gant
Solo de cornet, exécuté par le Prof. Gewert.

2e partie.

6 Ouverture, Freischutz..........C M V Weber
7 Quadrille, Faust..........Faust
Exécuté par le Prof. Gewert.
8 Sélection, Aïda (à la demande)..........Verdi

3e partie.

9 Grande Marche Tanhauser..........R Wagner
10 Sélection, Pinafore..........Sullivan
11 Le Réveil du Printemps..........E Bach
12 Galop Infernal..........Daniels

Gratis pour tous.

Les trains partent du dépôt coin Canal et Bassin à de courts intervalles.

Prix seulement..........15 cts.

30 août—

WEST END.

ENGAGEMENT DES AUDACIEUX ACROBATES ET TRAPEZISTES

LES FRÈRES VALDEZ,

exécutant sur le Trapèze des tours de force remarquables, les plus émouvants qu'on ait jamais vu, tous les soirs, sur le

DOUBLE TRAPEZE,

Engagement du célèbre

PROFESSEUR ALBINO,

La merveille sans ce, dans ses contorsions extraordinaires qui n'ont jamais été surpassées. Il montrera aussi ces tours remarquables sur sa Chaise merveilleuse et le "Ring Bending" reconnus par la presse et le public comme les choses les plus étonnantes qu'on ait jamais vu.

—Aussi—

M. CHARLES SELLERS,

le jeune comédien de talent, SKETCH ARTIST et CLOG DANCER qui paraîtra tous les soirs, jusqu'à nouvel ordre.

GRATIS POUR TOUS.

28 août— C. RIEVANS, Surintendant.

FORT ESPAGNOL.

ILLUSIONS et CADEAUX

—PAR—

Le Professeur DAVIDSON, le magicien renommé du monde entier, dans la salle de Concert au Fort Espagnol, commençant Samedi soir, 20 août.

Le Professeur, à part une représentation de prestidigitation hors-ligne, distribuera chaque soir 100 cadeaux utiles et de valeur.

Prix d'entrée..........50 cents—5 enveloppes
Enfants..........25 cents—2
Lever du rideau à 7 h 30 P. M.
Grande matinée pour dames et enfants, Samedi 27 août à midi. 18août—

NOUS ANNONÇONS
Parce que

Notre commerce de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS diffère de celui des autres maisons, et on sait combien il est apprécié.

Nous avons en magasin des VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS comme tout homme peut les désirer.

Nos prix, proportionnellement, sont tellement au-dessous des prix usuels qu'on ne les conçoit jamais.

L'originalité de nos coupes se distingue dans tous nos départements, et, plutôt que garder notre vieux stock, nous vendons ce qui nous reste à des PRIX DE SACRIFICE.

Léon GODCHAUX

31 et 33 rue du Canal,

Le premier à introduire des coupes de vêtements pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.

24juil—

Antonio Pedilha D'HAUCOURT,

MEDECIN HOMŒOPATIQUE,

Diplomé des Facultés de Paris, Portugal, Brésil, Mexique et Californie;

MEMBRE DU CONGRÈS HOMŒOPATIQUE TENU A PARIS, EN 1878.

A l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans qu'il a ouvert un

CABINET DE CONSULTATIONS,

Rue Remparts, 208,

Entre Dumaine et St-Philippe.

HEURES DE CONSULTATIONS—De 8 à 10 heures du matin, et de 3 à 6 heures du soir.

On parle le Français, l'Espagnol, le Portugais et l'Italien.

VISITES A DOMICILE.

Les personnes habitant la campagne peuvent se faire traiter par lettre en envoyant la somme de $4 et donnant une description minutieuse de la maladie. 7août—6m

Dr. J. B. PEREZ,

Médecin et chirurgien d'une expérience de 25 ans dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES,

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVEE, traités sans l'usage du mercure ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties et remèdes fournis. Le rétablissement de l'Union guéri par un simple médicament, sans douleur.

Les maladies de femmes, suppression, rétention et toutes les irrégularités PROMPTEMENT GUERIES. Le FEMALE REGULATING ELIXIR du Dr Perez N'ECHOUE JAMAIS. On ne peut l'avoir qu'à son bureau. Consultations gratuites et confidentielles et prix raisonnables. Cabinet No 8 rue Sud-Remparts, près la rue du Canal, Nlle-Orléans. 14 sept. 80—1 an.

Santé c'est Fortune!

TRAITEMENT DU Dr. E. C. WEST pour les nerfs et le cerveau; un spécifique pour l'Hystérie, le Vertige, les Convulsions, les Migraines nerveuses, l'Abattissement des facultés intellectuelles, Perte de mémoire, Spermatorrhée, Impuissance, [illegible] causée par un excès de travail, [illegible] débilité et à la mort. Une boîte guérira tout cas d'un mois. Une piastre la boîte ou six boîtes pour cinq piastres; envoi franco par la malle, sur la reçu du prix [illegible]. A chaque personne nous transmettrons une commande pour six boîtes, faisant accompagner cette commande de la somme de cinq piastres, nous envoyons une garantie écrite de lui rembourser l'argent si le traitement ne produit pas sa guérison. Garanties données par F. FREDERICKSON, droguiste, en gros et au détail, 130 rue du Canal, Nlle-Orléans, Lne. Les ordres transmis par la malle seront promptement exécutés.

2 avril 1an—Dim.Mar.Jeu

LA MERVEILLE DU MONDE:
Le Destructeur de Vermine

DU PROF. HERMAN,

[illegible] dans le monde entier,

qui est reconnu comme étant bien supérieur à tout ce qui a été découvert jusqu'ici pour tuer les rats, les souris, les insectes sur les volailles, les fourmis, punaises, blattes, bêtes noires, puces, mites dans les fourrures, [illegible] et tout autre [illegible]. Il a été fait [illegible] sans danger pour la [illegible].

A VENDRE, UN PAQUET POUR 25c, OU SIX POUR $1.25.

La poudre est libre de toute odeur désagréable et se conserve dans tout climat. On peut la répandre partout sans danger; elle ne fait de mal ni aux chats ni aux chiens, qui d'ailleurs ne la mangent pas. La façon de s'en faire usage est indiquée sur les paquets.

Cette découverte a valu au Prof. Herman une [illegible] en Australie, [illegible] Gravel Lane, Londres, Angleterre.

F. FREDERICKSON,

Seul agent, marchand de drogues en gros et en détail, 130 rue du Canal, Bâtisse Touro, Nlle-Orléans, seul agent en Louisiane. 1avril—1an

---

Hôtels, Sources etc.

BLADON SPRINGS.

L'hôtel sera ouvert aux voyageurs le 1er Juin 1881.

Des bâteaux à vapeur portant la malle des Etats-Unis partent de Mobile en destination de Bladon Springs, tous les Mardis et Samedis. Malle quotidienne entre les sources et lot par voie de Buckatunna. Les eaux de ces sources célèbres sont sans rivales pour la cure du Rhumatisme, de la Diarrhée chronique, de la Diabète, de la maladie de Bright et de toutes autres maladies des reins; le scrofule, les affections cutanées l'alcoolisme, et les maladies de femme. Prix: $10 par semaine; $35 par mois de quatre semaines. Pour des circulaires descriptives donnant une analyse des eaux etc. S'adresser à

J. CONNER & Cie.,

Sources de Bladon, Comté Choctaw, Ala.

Billets pour les sources, aller et retour, bons pour jusqu'à ce qu'il en soit fait usage, $17.

20 mai—Sm. D.Mar.J.

HOTEL LABAT,

A Abita Springs

M. LABAT prévient ses amis et le public en général qu'il est prêt à les recevoir, et qu'il ne négligera rien pour satisfaire ses clients.

19 juin—au 31 août

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No. 104 rue du Canal.

Vingt-Septième Etat Annuel.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1881, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu..........	$[illegible] 32
Risques maritimes..........	26,456 71
Risques de rivières..........	26,512 60
Total des primes..........	$318,566 43
Moins primes non acquises..........	84,000 00
Primes nettes 31 mai 1881..........	$234,566 43

PERTES PAYÉES—

Sur risques de feu.....$54,262 80		
Sur risques maritimes. 5,182 37		
Sur risques de rivières. 6,931 56		
Taxes et dépenses, moins intérêt.......... 26,233 37		
Réassurances et primes remboursées.... 16,943 41		106,574 00
Profits..........		$125,[illegible] 40

La compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières..........	$336,960 9
Bons de ville ($42,650)..........	12,000 00
Actions de banques, de chemins de fer et autres..........	71,667 12
Billets garantis par hypothèques ou nantissement..........	145,863 66
1442 actions de la compagnie des Water Works de la Nlle-Orléans..........	46,815 00
Billets à recevoir..........	50,305 55
Primes en voie de collection..........	36,326 39
Scrip de ville ($6,379 29)..........	2,000 00
Jugements sur billets hypothécaires..........	7,200 00
Argent en caisse..........	73,571 72
	$687,549 33

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi ce 11ème jour de juin 1881.

MICHEL V. DEJEAN, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 11 juin 1881, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de 25 pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1881 payable le troisième lundi de juillet prochain.

Dix pour cent d'intérêt sur le fond capital pour l'année expirant le 31 mai 1881, sont payables sur demande.

DIRECTEURS.

P. Maspero, J. J. Fernandez,
Paul Fourchy, John Geddes,
John B. Lallande, D. Fatjo,
Edward Toby, D. A. Chaffraix,
M. W. Smith, Chas. Lafitte,
B. W. Taylor. 12juin—

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, No 10 rue CARONDELET

DIXIÈME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Conformément aux prescriptions de sa Charte la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1881:

Sur risques d'incendie..........	$71,539 45	
Sur risques de rivières..........	9,236 05	
Sur risques maritimes..........	8,525 59	
		$89,[illegible]1 09
A ajouter, primes non échues 1880		18,455 86
Primes brutes reçues..........		$108,106 95
Moins primes non échues..........	$17,778 44	
Moins primes remises et cancellations..........	2,597 33	20,375 77
Primes nettes..........		$87,731 18

Pertes, etc., payées pendant la même Période:

Sur risques d'incendie..........	$34,673 14	
Sur risques de rivières..........	3,833 88	
Sur risques maritimes..........	2,119 47	
Réassurance..........	2,[illegible] 59	
Loyer..........	1,200 00	
Impressions et annonces..........	364 94	
Taxes..........	2,[illegible] 19	
Escompte..........	12,984 88	
Bureau des Réassureurs..........	1,784 62	
Dépenses, etc., moins l'intérêt..........	3,964 55	
		$65,349 62
Profits nets..........		$22,381 56
Réserve pour pertes non acquittées..........	$1,795 40	
5 pour cent. dividende payé en janvier 1881..........	5,000 00	
5 pour cent. dividende déclaré maintenant..........	5,000 00	
Surplus..........	20,[illegible] 16	
	$32,381 56	

La Compagnie possède l'actif suivant:

Comptant..........	$[illegible],251 82
Primes en voie de perception..........	11,772 85
Actions de banques et autres..........	51,554 91
Propriétés foncières..........	33,354 31
Billets garantis par nantissements..........	7,795 68
Billets garantis par hypothèque..........	11,258 91
Billets à recevoir à courtes échéances..........	5,866 85
Meubles de bureau..........	1,175 42
Actif total..........	$152,040 76

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.

M. POPOVICH, Vice-Président.

F. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 12ème jour de juillet 1881.

JOHN BENDERNAGEL, notaire.

Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1881.

A une réunion du Conseil des Directeurs, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de déclarer un second dividende semi-annuel de 5 pour cent, au 30 juin 1881, payable sur demande, faisant dix pour cent par an sur le fonds capital de la Compagnie et un dividende additionnel de [illegible] de participation, en outre de l'escompte de [illegible] aux assurés [illegible] payable à partir du 1er août 1881.

F. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

—Directeurs—

E. PRAGST, A. VALZ,
M. POPOVICH, F. [illegible],
E. SALOY, WM. FAGAN,
M. ABASCAL, [illegible],
D. HUGHES, J. [illegible],
A. D. FINLEY, A. BARR,
THEO. L. SUGG, S. M. MILLER,
GEO. AUBE, GEO. ELLIS,
F. SANCHO, J. H. MENGE,
F. THORMAEHLEN, M. MAHE,
F. E. BARBAZIN, A. PIQUES,
PETER BLAISE, F. CAMPIGLIO,
14 juillet— M. SEIBEL.

BODLEY BROTHERS

Ont l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à [illegible], charrettes à bras, [illegible], à [illegible], voitures [illegible] et toute sorte de voitures de plantation [illegible]. Nous appelons l'attention sur nos [illegible], durables, nos moyeux forgés à froid et toute [illegible] fabriqués dans nos propres ateliers à Wheeling, W. Va., avec des matériaux de premier ordre et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons [illegible] ne craignons aucune concurrence [illegible] aux prix les plus bas [illegible].

Dépôt 18 et 20 rue Union.

Sept 1881—1an

BASILE BARES,

No 84 - - Rue Royale - - No 84

Entre St-Louis et Conti.

BASILE BARES a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'ouvrir un atelier, spécialement pour la réparation et l'accord de pianos. Les fournitures employées pour les réparations sont [illegible] de la maison [illegible] de Paris. Toutes les réparations sont garanties et [illegible].

[illegible]

L. S. L.

PRENEZ AVIS,

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans Lne.

Mardi, 13 Septembre 1881.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE I.

GROS LOT:

$30,000.

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ELEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie.

DANS LA MATINEE DU

Mardi, 13 Septembre 1881.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de......$30,000, soit		$30,000
1 Lot de......10,000......		10,000
1 Lot de......5,000......		5,000
2 Lots de......2,500......		5,000
5 Lots de......1,000......		5,000
20 Lots de......[illegible]......		10,000
100 Lots de......[illegible]......		10,000
200 Lots de......50......		10,000
500 Lots de......20......		10,000
1,000 Lots de......10......		10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de [illegible] chacun pour les neuf billets [illegible] du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit.......... 2,700

9 Lots d'approximation de [illegible] chacun pour les neuf billets [illegible] du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit.......... 1,800

9 Lots d'approximation de [illegible] chacun pour les neuf billets [illegible] du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit.......... 900

1,857 Lots se montant à..........$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE.

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par Express.

Souvenez-vous qu'au Tirage du

MARDI, 13 Septembre 1881.

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, immédiatement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS REPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie seulement, à la Nlle-Orléans.

Ecrivez pour des circulaires en envoyant votre adresse à

M. A. DAUPHIN,

Nlle-Orléans, Lne.

ou à la même personne au

No 212 Broadway, New-York

VENTES JUDICIAIRES

VENTES DU SHERIF.

Chas C. Mick vs Edward Baker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3822.—En vertu d'un writ de [illegible] vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, le 8 septembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le tout et également ce certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations y trouvent et tous les droits et privilèges y appartiennent, situé dans le [illegible] de cette ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible], Baronne, Clio et Carondelet, mesurant [illegible] pieds six pouces de face à la rue [illegible], profondeur de cent huit pieds entre parallèles, et borné sur le côté vers la rue [illegible], par une allée de neuf pieds de [illegible] ouvrant sur la rue Erato, pour l'usage des lots qui figurent sur le dit plan.

Laquelle propriété est composée de tout le lot désigné par le numéro neuf et une portion du lot adjacent désigné par le No dix, sur un plan dressé par T. Dunbar, voyer, en date du 1er janv 1848, et déposé pour référence dans l'étude de Rareshe, notaire en cette ville.

Etant la propriété que le défendeur a acquise par acte John M. Weimann, par acte passé par Andrew Hero, jr, notaire en cette ville, en date du 17 juin 1869.

Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dans, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle apportera à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant une caution avec bonne et solvable [illegible] portant huit pour cent d'intérêt par an jour de la vente et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra déduire de son enchère payer au comptant le montant des annonces, frais du shérif (y inclus les honoraires d'avoué c'est à dire à peu près trois cents piastres) ensuite les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur ladite propriété, dont le montant n'est pas encore connu.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

23août—30, sept 6,8.

Merchants Mutual Insurance Co., vs John Vicesa Junior.

A NOTRE CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 15408—maintenant transférée à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 2111—En vertu d'un writ de fieri facias et d'un alias writ de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 20 septembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les titres, droits, intérêts du défendeur Joseph [illegible] Jr., dans et à la succession de son père Joseph [illegible] Sr. [Le dit intérêt étant une moitié de la succession], No 161 du docket de la Cour Civile de District, et tous les droits, titres et [illegible] du dit défendeur de la succession de sa mère Carmelite Vicesa et dans l'affaire de Forstall et als vs Gelpi et als No 1,234 de la dite cour.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

18 août, 25...1, 8, 15, 20.

[illegible] Henry vs. Chalon [illegible] Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 3909—En vertu d'un writ de [illegible] et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI [illegible] septembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Le Jersey, Valmont et Bellecastle, désigné par le No [illegible] sur un plan annexé à un acte passé le [illegible] d'avril 1877, pardevant [illegible], notaire, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de [illegible] entre lignes parallèles; le dit lot formant le coin de l'encoignure des rues Jersey et Valmont.

Ensemble avec tous les droits, voies et avantages y appartenant.

Etant la même propriété que le défendeur a acquise du vendeur par acte passé par W. J. Castell, notaire, le 9 avril 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

4 août, 11, 18, 25, sept 1, 8.

Succession de Bridget Green, femme décédée de James Coyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3956.—En vertu d'un writ de fieri facias émané contre James Coyle et en faveur de Mary Coyle, femme de P. E. Rooney, Catherine Coyle, Ellen Coyle, John Coyle, Anne Coyle, Agnes Coyle, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'encan public à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, le 16 septembre 1881, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Lafayette, formant une partie du Quatrième District de la ci-devant ville de Lafayette, de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse d'Orléans, désigné No 12, conformément au plan de la [illegible] du dit Faubourg, enregistré No 236 [illegible] ville de Lafayette, le dit lot mesurant [illegible] pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces, au pied américain, et est désigné par le No [illegible] sur un plan dressé par Chas Pilié, en date du 6 mars 1834, et déposé dans l'étude de William Boswell, anciennement notaire en cette ville.

2° Quatre lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse d'Orléans, désignés par les numéros 19, 20, 21 et 22, [illegible] mesurant ensemble cinquante-huit pieds de face à la rue Coliseum, sur une profondeur de cent vingt pieds.

Le No 20 forme l'encoignure des rues Jersey et Carroll et mesure cinquante-huit pieds de face à la rue Jersey et sur une profondeur de cent vingt pieds sur la rue Carroll.

Le No 21 mesure cinquante huit pieds de face à la rue Coliseum, maintenant Baronne, sur une profondeur de cent seize pieds dix pouces [illegible]. Le No 22, un lot de terre [illegible] vingt-huit pieds six pouces de face [illegible] en pied anglais, et est désigné par le No 22 [illegible] de cent seize pieds, le dit lot de terre formant partie du terrain désigné par les lettres A et B sur le plan [illegible] du Faubourg Lafayette, fait par [illegible], ancien voyer de ville, en date du 6 [illegible] 1829, et déposé dans l'étude de C. Pollock, ancien notaire en cette ville.

3° Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Lafayette, dans le Quatrième District, [illegible] de la ville de la Nlle-Orléans et désigné par les lettres A et B, sur un plan dressé par [illegible], voyer, en date du 12 juin 1839, [illegible] de C. W. Wilson à James Coyle, [illegible] pardevant Félix Grima, notaire, le 1er juin 1839, le dit lot [illegible] ensemble, mesurant quarante-deux pieds [illegible] par un tiers de face à la rue Coliseum, maintenant Baronne, quarante deux pieds [illegible] un tiers sur la ligne du fond sur une profondeur entre lignes parallèles, suivant [illegible] pouces, le dit lot marqué par la lettre A est formant l'encoignure des rues Jersey et Coliseum maintenant Baronne et formant partie d'une grande portion de terre formant l'[illegible].

4° [illegible] de terre, avec les améliorations dans les dits faubourg, district et ville, et désigné par la lettre C, sur le susdit plan par Boisson, [illegible] et le dit lot mesure [illegible] pieds [illegible] pouces et [illegible] dans la rue Coliseum, maintenant Baronne, sur une profondeur de soixante-et-un pieds [illegible] entre lignes parallèles et forme une partie d'une grande portion de terre située à l'encoignure des rues Jersey et Coliseum maintenant Baronne, acquise par Chas Wm. Wilson de Nicholas Whitty [illegible] par acte pardevant F. Grima, notaire, le 6 mai 1836, et a été après subdivision en trois [illegible], désignés par les lettres A, B, [illegible] audit plan et les dits trois lots ont été acquis par le dit Coyle du dit W. Wilson, par deux actes pardevant le dit Grima, notaire, des 10 février 1841 et du 1er juillet 1839.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

16 août—16, 23, 30—sept 6, 13, 16.

Josephine [illegible], frère et fils, versus Wm [illegible] Oliver, administrateur.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT, Paroisse [illegible] Richland, No 549.—En vertu d'un writ [illegible] contre John Chaffe, Charles [illegible] Wm H. Chaffe, la société et en faveur de Wm Oliver, administrateur de la succession de Noel J. Oliver, décédé, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse de Richland, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 13 septembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Deuxième, Chestnut et Coliseum, composé de la portion du fond des lots Nos Un, Deux, Trois et Quatre, sur un plan dressé par R. J. Nichols, architecte, en date du 23 mars 1867, déposé en l'étude de G. R. Stringer, anciennement notaire en cette ville, comme mesurant 45 et mesurant quarante-deux pieds [illegible] de face à la rue Troisième sur une profondeur de cent douze pieds dix pouces plus ou moins entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Etant acquis par John Chaffe de [illegible] Anne Marshall, femme de H. R. Crump, [illegible] par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 15 mai 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

11 août—18, 20, 27—3, 10, 13 sept.

Factors & Traders Insurance Co. vs C. Chiam et G. M. Byrd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3068—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 24 septembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Julia et St-Joseph, et désigné par le numéro deux sur un plan dressé par [illegible], voyer, en date du 4 février 1833. Le dit lot mesure conformément au dit plan, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de cent soixante [illegible] le côté supérieur, par la propriété appartenant à Mme Stackhouse et sur la ligne du côté inférieur par la propriété appartenant à Mme Du[illegible]. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant. Le dit lot a droit à trente et un pieds de face à la rue du Camp, conformément à un plan dressé par le capitaine Blanchard, [illegible] tous les autres propriétaires du dit îlet [illegible] acquis par leurs titres [illegible] dit excédent, s'il y en a, est ainsi saisi et sera vendu.

Etant la même propriété acquise par les défendeurs par acte de Mme Catherine Price, femme de [illegible], par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 20 novembre 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 août—24, 31,—sept 7, 14, 21, 24.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE DE CONSTABLE.

Dr. M. Escoubas vs. Annie Hughes.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, No 1242.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt No 93 Passage de la Bourse, Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 10 septembre 1881, à 11 heures du matin.

Un lot de meubles, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant sur les lieux.

N. V. VINET,

Constable de la 2me Cour de Cité.

30 août—30—5, 10 sept

M. Gessner vs. Casper Bugdehl.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 1832.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 17 septembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies et avantages, dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Dupré, Gayoso et Bank, désigné par le lot No 4, sur un plan dressé par L. Surgi, voyer, le 31 décembre 1839, déposé en l'étude de O. H. Perry, anciennement notaire; le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds et 6 lignes, et a été acquis par le défendeur de Henry Carré, conformément à un acte en date du 22 juin 1878 passé pardevant A. Hero, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY,

Constable.

17 août—17, 22, 29—5, 12, 17 sept

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Giacomo Maggio alias Macio.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4064—Division A—Attendu, que P. S. Wiltz a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans l'affaire de Giacomo Maggio alias Macio, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

31 août—31, 4, 9 sept.

Succession de Mme Margaret Anne Jacobs, veuve de Joseph Budington.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4,060—Division B—Attendu que Joseph Alfred Dunbar a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feue Mme Margaret Anne Budington, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

31 août—31, 4, 9 sept.

Succession de Calvin Tate.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4061.—Division—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par L. L. Levy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

30 août—30—sept 3, 8.

Succession de Peter Jochel et femme (Conestide).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4067—Division—Attendu que Mme Maria Agathe Mahl a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter Jochel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

26 août—26, 1, 6 sept.

Succession de A. S. Herbémont.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4067—Division—Attendu que F. A. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu A. S. Herbémont, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

27 août—27, 31, 4 sept

Succession de William Rainey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 3490—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par [illegible], administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

27 août—27, 31, sept 4.

REUNION DE CREANCIERS.

John Hanson vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 4079.—Avis est par le présent donné aux créanciers de John Hanson, et à toutes autres personnes intéressées, qu'une réunion des dits créanciers aura lieu pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, JEUDI le 8 septembre 1881, à 11 h. A. M.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier

27 août—27, 31—3, 5, 8 sept

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Auberger Annet,	Lévêque Paul Adolphe
Bernhard Dominique,	Loustau Jules Numa
Bérot Baptiste et Charles	Lugan Jean Marie
Bruneau Antoine,	Lefèvre P
Bouquet Henriette,	Lacaze Charles François
Bourdon Pierre Joseph,	Lecaze Jean
Barbier Emile,	Lefebvre Mlle Gabrielle
Bédigary Jean,	Lebouis Jean
Bertrand Joseph	Larrieu Joseph
Bereilh Veuve Marie Anne	Legros Mr
Beauverd Jean Claude	Lestrange Léonard
Bertin Alexandre	Henry
Bellocq Hippolyte	May Dominique
Bernadou Jean	Mercier Catherine
Boisvert Albert Victor,	Mayer Casimir
Henri	Morgue Jules
Comte Paul	Monod Jean Baptiste
Certain Jean et Pierre	Moreau Mr
Conseiller Florentin Fils	Mayne Jean
Emile Léon	Mezier Paul Camille
Gendère Albert	Robert Henri
Cahen Mathilde	Ornet Jules
Dubose Joseph	Pablo Auguste
Dennery Léon L	[illegible]
Durand Pierre Marie	Peyrinet Augustin
Duret Ernest	Pelvas André
Ehrhard George et Caroline	Paisson Charles
	Poyret Jean
Friedbach Adam	Rolland Charles Ernest
Flesch Charles	Rivoal Marie
Fontenau Gabriel Alfred	Roch Georges
	Schmidt Mr
Fuhlman Baptiste	Scheitler Joseph
Georges J	Schaller Mathias
Géré Mme Vve	Schwrtz Isaac Edouard
Gruenbach Max	Schneider Mr
Gaillard Théodore Auguste	Tanguy Joseph
	Tessereau Jacques
Génessot Mme Vve	Taschenmeister Mme née
Gombert Marius	Albertine Stella
Guillemineau Pierre	Vayer Constant Théodore
Knopf Alexandre	
Labarrère Armand	Verdavan Worth Marie
Lebon Louis Clément	Young V J
Laprieuille Paul	

La Nouvelle-Orléans, le 24 août 1881.

Le Consul,

Vicomte PAUL D'ABZAC.

25août—

THÉATRE LOUISIANAIS

A DIMANCHE, 1er MAI 1881.

Concours Littéraire de 1881.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er mai jusqu'au 31 décembre.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 2 janvier 1882; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge d'un quart de largeur, et seulement sur le *recto* et les *lignes*: ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Il est laissé à la discrétion du "comité d'examen" d'ouvrir les lettres des candidats qui auraient mérité les médailles, pour s'assurer s'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On les extraira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affiché aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

—Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu un diplôme ou médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à sa sortie.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

La musique considérée au point de vue de son utilité pratique, intellectuelle et morale.

Pour les hommes:

Utilité de la langue française aux Etats-Unis.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire perpétuel.

Le secrétaire perpétuel,

ALFRED MERCIER,

P. O. Box 1294.

INJECTION & POUDRE-TISANE Dr BRENAIME [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante d'action de Banque et d'Assurance.

Propriétés améliorées dans les Premier Deuxième et Troisième District.

Succession de H. M. Dowlin.

No 3872—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, ENCANTEUR—Bureaux No 31 rue du Camp—SAMEDI, le 1er octobre 1881, à midi, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans cette ville, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, maintenant absent en congé, en date du 17 août 1881, et dans la succession ci-dessus des propriétés et sécurités ci-après décrite, à savoir:

1° Un certificat numéro 118 de 48 actions de $40 chacune, du fonds capital de la Home Insurance Company of New Orleans.

2° Un certificat numéro 85 de 6 actions de $50 chacune, du fonds capital de la New Orleans Mutual Insurance Company.

3° Un certificat numéro 12 de 5 actions de $100 chacune dans le fonds capital de la Louisiana National Bank of New Orleans.

4° Un certificat numéro 1099 de 2 actions du fonds capital de la Sun Mutual Insurance Company of New Orleans, de $100 chacune.

5° La maison et lot connus comme la Cour et désigné par le No 40 rue St. Pierre, dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Royale, Chartres et Toulouse. Le lot mesure, au pied français 28 pieds 10 pouces de face à la rue St. Pierre, sur une profondeur, sur le côté, de la propriété Pontalba, de 72 pieds 3 pouces, et sur une ligne parallèle à la rue St. Pierre, 23 pieds 10 pouces, sur l'autre ligne de profondeur 48 pieds, puis sur une autre ligne perpendiculaire à la rue St. Pierre 20 pieds, puis sur une autre ligne parallèle à la rue St. Pierre 25 pieds de la sur une ligne directe finissant à la dite rue 100 pieds. Le tout plus amplement décrit par le No 1, sur plan figuratif fait le 30 avril 1832 par A. D'Hémécourt et annexé à un acte passé le 26 mai 1832 pardevant O. De Armas, notaire, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la résidence et magasin en briques à un étage ci-dessus décrite, et sis près de la Cathédrale, à proximité de la rue du Canal, des marchés et des amusements.

6° La résidence en briques à deux étages, désignée par le No 36 rue Hôpital, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Vieille-Levée, Hôpital, Chartres et Ursulines. Le lot forme une partie du lot de terre désigné par le No 5 conformément au plan de Jos Pilié, en date du 6 avril 1836, déposé en l'étude de F. Seghers notaire, comme No 5 du livre de plan, mesurant 24 pieds de face à la rue Hôpital sur une profondeur de 47 pieds 10 pouces. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la résidence en briques à deux étages No 36 rue Hôpital, ayant corridor et deux chambres au rez-de-chaussée et dans le corps de logis, et deux chambres et cabinet au premier étage, et une cuisine en briques à deux étages détachée du corps de logis ayant quatre chambres.

7° La résidence en bois à deux étages No 170 rue Quartier, située dans le Deuxième District de cette ville. Le lot est désigné par le No 11 de l'îlet compris entre les rues Quartier, St Claude et Tremé et le Chemin du Bayou, sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 13 janvier 1840, et déposé en l'étude de Mazureau. Le dit lot de terre mesure 27 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Quartier, 80 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 10, 78 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du lot No 12, et 27 pieds 5 pouces et une ligne de largeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont sur le dit lot de terre, droits et privilèges, avec exception ou réserve. Les améliorations comprennent la résidence en bois à deux étages, désignée par le No 170 rue Quartier, ayant 4 chambres et corridor dans le corps de logis et 4 chambres dans une cuisine en bois à deux étages détachée de la maison, cour pavée, cave et hydrant.

8° La résidence et magasin en briques à trois étages avec mansarde No 15 rue St. Ferdinand situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Ferdinand, Levée, Moreau et Montégut. Le lot est désigné par le No 12 sur un plan dressé par Pilié & Communy, le 17 février 1834, et annexé à un acte passé pardevant Félix de Armas, anciennement notaire en cette ville, le 1er mars 1842, mesurant, au pied américain, 37 pieds 6 pouces de face à la rue St Ferdinand sur une profondeur de 100 pieds, borné sur un côté par le lot No 12 et sur l'autre par le lot No 11, et dans le fond par une allée en commun du dit lot et des autres. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et y appartenant.

Les améliorations comprennent le magasin et résidence en briques à trois étages, avec mansarde, contenant corridor et magasin au rez-de-chaussée, salle, cuisine et salle de bain, étage, avec deux chambres et cabinet, corridor et deux chambres sur chacun des premier et troisième étages, une mansarde pleine cour pavée, caves [illegible]. La propriété est située à un ou deux portes de la rue Levée et de la manufacture dite Crescent Jute Manufacturing Company, près de la Levée et près des [illegible].

9° La résidence en bois à un étage, située dans le troisième municipalité et neuvième district maintenant troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Columbus, Laharpe, Dorgenois et Broad. Le dit lot étant une partie de l'habitation anciennement connue comme [illegible] yard et mesurant 36 pieds 2 pouces de face à la rue Columbus sur une profondeur ayant conformément au plan de 160 pieds, et désigné comme le 5 sur un plan de Bordenave, le 11 janvier [illegible], déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire, comme plan No 79, dont une copie est annexée. Le dit lot est composé d'une partie ou portion de la Cote du lot 17 et l'îlet No 7 sur un plan par J. A. D'Hémécourt, déposé en l'étude de Jos Lisbony. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 377 de la rue Columbus.

10° Une maison de résidence en bois à un étage, située dans le même carré et district, et adjacente à la propriété ci-dessus décrite. Le terrain mesure 30 pieds et 2 pouces de face rue Columbus sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et désigné comme le No 4 sur le plan. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées par le No 377 de la rue Columbus.

11° La maison de résidence en bois, à un étage située dans le troisième district de cette ville, dans le carré borné par les rues Columbus, Gentilly, Bayou road et Laharpe, Broad et White. Le terrain est désigné par le No 6 du carré No 4, d'après un plan fait par L. Surgi, le 8 avril 1836, annexé, d'après une affaire passée en date du 2 mai 1851, par J. A. D'Hémécourt, lequel [illegible] de Félix [illegible]. Le dit terrain mesure 22 pieds de face à la rue Columbus sur une profondeur de [illegible] pieds, le même sur la limite inférieure. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

12° Cinq lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré No 50, borné par les rues Commune, Avenue Carrollton, Ulloa et St-James, et numérotés de 18 à 22 inclusivement, selon un plan dressé par Olivier & Martin, voyers, en date du 9 mars 1867, et déposé au bureau d'Amédée Ducatel, notaire en cette ville, selon le plan No 22 du livre des plans No 7, les dits lots ayant les dimensions suivantes:

Le lot No 18, 30 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à l'Avenue Carrollton, sur une profondeur de 146 pieds 3 pouces du côté du lot No 17, et 137 pieds 5 pouces et 7 lignes du côté du lot No 19. Le lot No 19, 30 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à l'Avenue Carrollton, sur une profondeur de 140 pieds 3 pouces et 6 lignes du côté du lot No 20. Les lots No 20, 30 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à l'Avenue Carrollton sur une profondeur de 137 pieds et 1 ligne du côté du lot No 21. Le lot No 21, 30 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à l'Avenue Carrollton, sur une profondeur de 133 pieds 6 pouces et 4 lignes du côté du lot No 22.

Le lot No 22, formant le coin de l'Avenue Carrollton et de la rue Ulloa, 30 pieds 4 pouces et 3 lignes de face sur l'Avenue Carrollton, sur 130 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur et de façade sur la rue Ulloa. Ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent de quelque façon que ce soit. Les améliorations qui s'y trouvent comprennent une maison en bois à un étage. Les autres bâtisses qui y appartiennent [illegible] par [illegible] jusqu'à [illegible] et qui occupe comme vacherie.

Termes et conditions—Pour les actions comptant; pour les propriétés décrites nouvièmement, dixièmement, onzièmement et douzièmement, comptant; pour les propriétés décrites cinquièmement, sixièmement, septièmement et huitièmement, une moitié ou plus comptant et le reste à un et un et deux ans de crédit; à l'option de l'acquéreur, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de poursuite, et le renouvellement des billets. Les améliorations devant être assurées pour le montant du crédit et la police transférée au possesseur des billets.

Les actes de vente devant contenir la clause de non-aliénation de vente sans estimation en cas d'omission de payer les billets, et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1882 et acquittées les taxes d'Etat et de ville de 1880, en sus du prix d'adjudication, et un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Paul E. Théard, notaire, aux frais des acquéreurs.

26 Août—sept 3, 10, 17, 24, oct 1

Une charmante maison avec jardin, Formant l'angle sud-ouest des rues Remparts et Colombus, près Esplanade.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux No 31, rue du Camp—SAMEDI, 3 septembre 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, pour cause de déplacement—

Le cottage résidence à un étage, avec mansarde, bien situé et vaste, formant le coin sud-ouest des rues Remparts et Columbus, dans le carré borné par les rues Remparts, St. Claude, Columbus et Marigny. La propriété est à proximité du Couvent des Ursulines, coin des rues Esplanade et Remparts, et comprend trois terrains désignés par les Nos 1, 2 et 3. Le terrain No 1 mesure 33 pieds 6 pouces et 7 lignes de face rue des Remparts, 45 pieds 10 pouces de large à l'arrière, sur 132 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur et de façade rue Colombus, et 133 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur du côté supérieur. Les terrains Nos 2 et 3 mesurent chacun 36 pieds 2 pouces et 6 lignes de face rue Colombus sur 90 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur et 36 pieds 6 pouces à l'arrière.

La maison est très confortablement arrangée, est large, a des chambres bien aérées avec des ouvertures au sud et à l'est, et vastes dépendances; et le terrain de surplus est planté richement d'arbres d'ornementation, a de l'ombre, et une grande variété d'arbres fruitiers en rapport, tels que: orangers, poiriers, ananas, pêchers, muspules, raisins et fleurs fines.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an, honoraires d'avocat, police d'assurance transférée, l'acquéreur devant payer les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Théo. Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13août—13, 14, 31.

HENRY N. SIEBRECHT.

49___RUE ROYALE___49

MEUBLES DE SALONS, CHAMBRES A COUCHER ET SALLE A MANGER, RICHES ET ÉLÉGANTS

DANS LE DERNIER GENRE.

Papier de tenture, qualités de luxe et qualités ordinaires.

PRIX MODÉRÉS.

21avril—6m

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Magasin en briques à trois étages, No 13 rue Conti.

Succession de Irénée Léon Soulé.

No 3873—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 septembre 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 10 août 1881, siégeant à la place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, et absent en congé,—La propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Conti, St Louis, Decatur et Chartres, mesurant 20 pieds 11 pouces de face à la rue Conti, sur 80 pieds de profondeur, ensemble un magasin en briques à trois étages avec vérandah double en fer et piliers en granite, connu comme le No 13 rue Conti.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, lesquels billets seront datés du jour de la vente et porteront huit pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses seront maintenues assurées et la police d'assurance transférée au vendeur.

L'acte de vente contiendra la clause de cinq pour cent, honoraires d'avocat pour le recouvrement des billets, et toutes les clauses usuelles d'usage.

L'adjudicataire aura le privilège de payer tout le montant de l'adjudication comptant.

Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de dix pour cent sera payé comptant par l'acquéreur au moment de l'adjudication pour garantir la vente.

16 août—16, 20, 27, Sept. 3, 10 et 17.

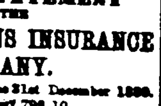

Etables à vaches à l'encan, située sur le coteau de la Métairie.

Succession de Jean Sabaté.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 2180—Division A.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 10 septembre 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un décret de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 9 août 1881, les propriétés suivantes appartenant à la dite succession, savoir:

1° Trois lots de terre, situés dans le faubourg Jackson, désignés par les Nos 5, 6 et 7, dans l'îlet No 8, borné par les rues Bienville, Helena, Douane et le Chemin de la Métairie. Les dits lots mesurent, au pied américain, comme suit: Le lot No 5 forme l'encoignure du Chemin de la Métairie et de la rue Bienville, 36 pieds 1 pouce et 2 lignes de face au Chemin de la Métairie, 128 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur et de face à la rue Bienville, 147 pieds 7 pouces 5 lignes sur la ligne de division du lot No 6 et 30 pieds 6 pouces 4 lignes dans le fond. Le lot No 6 a 36 pieds 1 pouce 2 lignes de face sur le Chemin de la Métairie, 147 pieds 7 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 5 et 166 pieds 1 pouce 1 ligne sur la ligne de division du lot No 7 et 30 pieds 6 pouces 4 lignes dans le fond. Le lot No 7 mesure 36 pieds 1 pouce 2 lignes de face au Chemin de la Métairie, 166 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur sur la ligne de division du lot No 6, 186 pieds 2 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 30 pieds 6 pouces 4 lignes de largeur dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une grande étable de la capacité de 50 têtes d'animaux, maison de résidence de deux chambres, galerie et deux cabinets, hangar, deux puits, citerne, lieux d'aisance, jardin, &c., &c.

2° Trois certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la continuation du faubourg Jackson, en cette paroisse, dans l'îlet No 9, et désignés par les Nos 2, 3 et 4, sur un plan fait par L. Surgi, le 12 février 1837, et mesurant ensemble 158 pieds 2 pouces de face au chemin de la Métairie, 100 pieds de face à la rue Virginie sur une profondeur d'à peu près 99 pieds sur la ligne vers la rue Bienville et une profondeur irrégulière sur l'autre côté.

3° Deux certains lots de terre situés dans le même faubourg Jackson, dans l'îlet No 7 borné par les rues Antoine, Bienville, Helena et Douane, désignés par les Nos 11 et 12, sur un plan fait par Surgi, le 12 février 1837 et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire, le vingt-deux février 1837. Les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Helena sur les profondeurs suivantes: Lot No 11, 268 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Douane et 247 pieds 6 pouces sur la ligne de division du lot No 12, et le lot No 12 mesurant 247 pieds 6 pouces sur la ligne de division du lot No 11, et 226 pieds 6 pouces sur la ligne opposée.

Ensemble une étable pouvant contenir 25 têtes d'animaux, maison de deux chambres, hangar, citerne, puits, poulailler, etc., etc.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse le jour de vente.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets divisés portant hypothèque et lien du vendeur, avec clause d'intérêts à 8 pour cent [illegible] et toutes les clauses usuelles de [illegible] et 5 pour cent honoraires d'avocat [illegible]. Le [illegible] du dit droit [illegible] paiement comptant [illegible] et un dépôt de 10 pour cent pour garantir la vente.

Actes de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.

10 août—10 20, 27, 3, 10 sept.

ANT. CARRIERE. CHAS. J. CARRIERE. S. L. CARRIERE.

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No. 3½ RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

ANNUAL STATEMENT OF THE NEW ORLEANS INSURANCE COMPANY.

For the year ending the 31st December 1880.

Fire premiums..........	$297,796 10		
Marine premiums..........	104,810 45		
Inland premiums..........	47,872 04		
			$450,480 59
Less—			
Premiums on risks not terminated..........	$102,601 26		
Return premiums..........	16,009 95		
Reinsurance..........	30,501 41		
			$149,012 62
Net earned premiums..........			$311,467
Add—Interest, salvage and rents..........	$41,406 50		
Contingent..........	15,679 65		
			$57,086 1[illegible]
			$368,554 11
Deduct—			
Fire losses..........	$64,526 67		
Marine losses..........	51,499 74		
Inland losses..........	17,917 81		
		$133,942 62	
Rebate and commission..........	58,057 26		
Charitable donations..........	1,191 78		
State and city taxes and licenses..........	7,333 95		
Board of Underwriters Babcock and Salvage corps..........	6,607 16		
Office expenses, home office and agencies..........	36,380 02		
			$233,512 79
Gross profits..........			$135,041
Deduct—			
Dividend of July 1880	$25,000 00		
Dividend Dec., 1880..........	25,000 00		
Surplus..........	85,041 32		
			$135,041 33

The company has the following assets:

Cash in banks..........	$67,101 27
United States Bonds..........	330,[illegible] 00
Real Estate (lowest valuation)..........	39,640 00
Notes secured by first mortgage on city properties..........	101,000 00
Notes secured by pledges of available securities..........	43,550 00
Notes, loan on call, secured by available securities..........	38,000 00
Bills receivable for premiums..........	14,527 36
New Orleans Water Works Bonds..........	26,500 00
New Orleans City Railroad bonds..........	26,575 00
Banks, Insurance Companies and other stocks, par value..........	14,605 26
Premiums in course of collection..........	76,630 29
Due by agents..........	3,318 88
	$715,498 06

LIABILITIES.

Capital stock..........	$500,000 00
Reinsurance reserve..........	102,601 26
Unclaimed Dividends..........	2,[illegible] 48
Dividends of December 31, 1880..........	25,000 00
Surplus..........	8[illegible],041 32
	$715,498 06

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.

J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 12th day of January, 1881.

JAS. FAHEY, Notary Public.

We, the undersigned Special Committee, appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company to appraise the assets of said company, hereby certify that, after a careful examination, the valuation of said assets as above specified, is true and correct.

ANT. CARRIÈRE,
W. A. BELL,
A. SCHREIBER,
E. GALLY.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 11th of January 1881, it was resolved to pay on demand the semi-annual interest dividend of 5 per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives.

J. W. HINCKS, Secretary.

New Orleans, January 12, 1881.

DIRECTORS.

JULES ALDIGÉ,	E. GALLY,
THEO. BRIERRE,	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIÈRE,	A. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON,	CHAS. E. SCHMIDT
D. FATJO,	JULES TUYES

14 jan—1an

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Samedi, 27 août 1881.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A M A 1 HEURE P M.

LISTE DES MESSIEURS.

Baiax Louis	Lambert M
Beaudoud V	Lesourd Giuseppe
Bruno Giovani	Le Plato Michele
Chaives Jean Baptiste	Morasto Matteo
Catania Lodoca	Mercieko Michele
De Lobel Mme	Pecquet Mons
Di Mattia Grambattista	Puissegur Pierre
Escude Gabriel	Ramos Don Nicolas Patricio
Escude Adrian	
Ferrantello Biaggio	Ruffat Jacques
Greco Matteo	Rose J G
Guebla E	

LISTE DES DAMES.

Doult Mme
Labourre M Mme
Tassot Mme
Woods M Mme

W. L. McMILLEN, Maître de Poste

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de la plus grande valeur dans le Sixième District.

Succession de Mme Marie Dufossa, épouse décédée de Louis Aubian.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur. Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 3 septembre 1881, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 juillet 1881, les propriétés ci-après décrite, à savoir:

1° Deux terrains dans le sixième district de cette ville, dans le carré compris entre les rues Austerlitz, Constantinople, Levée et Jersey, lesquels terrains sont désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan de A. S. Phelps, voyer, daté du 15 février 1849, déposé en l'étude de J. H. Beard, ci-devant notaire. Le terrain No 11 forme le coin des rues Constantinople et Jersey, et mesure 30 pieds de face rue Jersey sur une profondeur et façade de 111 pieds 7 pouces et 7 lignes. Le terrain No 12 est contigu au terrain No 11, et mesure 30 pieds de face rue Jersey sur une profondeur de 111 pieds 4 pouces et 3 lignes du côté du terrain No 13, et 111 pieds 7 pouces et 2 lignes sur la ligne le divisant du terrain No 11.

2° Quatre terrains situés dans le même district, dans le carré formé par les rues Water, Marengo, Constantinople et Levée. Les dits terrains sont désignés par les Nos 9, 10, 11 et 12, sur un plan déposé en l'étude de Selim Magner, notaire, et mesurent, chacun, 25 pieds 1 ligne de face rue Water, sur les profondeurs suivantes: Le terrain No 9 a 100 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la limite le séparant du terrain No 8, et 99 pieds 6 pouces sur la ligne du terrain No 10; le terrain No 10 a 98 pieds 5 pouces et 5 lignes sur la limite du terrain No 11 et 99 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du No 10, le terrain No 11 a 97 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la limite du terrain No 12 et 98 pieds 5 pouces sur la ligne qui le sépare du No 11 et le terrain No 12 a une profondeur de 96 pieds 4 pouces et 7 lignes de face rue Constantinople.

3° Un certain morceau de terre dans le même district, dans le carré compris entre les rues Milan, Marengo, Laurel et Jersey, mesurant 40 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces, étant formé du lot No 13 et de 10 pieds du lot No 14, d'après le plan de A. S. Phelps, voyer.

4° Deux terrains dans le même district, dans le carré compris entre les rues Constance, Magazine et Constantinople, désignés par les Nos 1 et 2 sur le susdit plan, déposé au bureau de Selim Magner, notaire. Le terrain No 1 forme le coin des rues Marengo et Constance, et mesure 28 pieds 8 pouces de face à la rue Marengo sur une profondeur et façade sur la rue Constance de 120 pieds, et le terrain No 2 est contigu au terrain No 1, et mesure 29 pieds de face rue Marengo, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds.

5° Un terrain dans le même district, dans le carré borné par les rues Constance, Magazine, Général Taylor et Austerlitz, désigné par le No 8, sur le susdit plan, déposé en l'étude de Selim Magner, notaire, et mesure 25 pieds de face rue des Magasins, sur une profondeur et façade rue Austerlitz de 115 pieds 8 pouces, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les susdites propriétés.

Conditions comptant—Les acquéreurs assumeront en sus du montant de l'adjudication, les taxes de 1881. Un dépôt de 10 pour cent sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Les actes de ventes pardevant E. Commagère notaire, aux frais des acquéreurs.

31 juil—31—août 2, 6, 13, 20, 27—sept 3.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE

Actions de Banques et de Compagnies d'Assurances de valeur.

28 actions de la Compagnie d'Assurances Hibernia.

31 actions de la Banque Nationale Hibernia.

Succession de Mme Margaret Madden et de William C. Madden, tous deux décédés.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 2170.

PAR W. I. HODGSON, encanteur, Bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, 31 août 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'hôtel St-Charles, en cette ville, en vertu d'un décret de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division E, en date du 17 août 1881, dossier No 2170, pour le compte de la succession de Dame Margaret Madden et de William C. Madden, tous deux décédés, à l'encan, il sera vendu:

28 actions du fonds capital de la Compagnie d'Assurance Hibernia.

31 actions du fonds capital de la Banque Nationale Hibernia.

Conditions. Comptant.

20août—20, 21, 28, 29, 31.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ce joli cottage double de résidence, No 292 1/2 rue Clio, entre Franklin et Liberté.

Succession de Whiting A. Cornwell, décédé.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Dossier No 3,269.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 24 septembre 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, en vertu d'un décret de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 17 août 1881, dossier No 3,269, pour le compte de la succession de Whiting A. Cornwell, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Un terrain de valeur avec les bâtisses et améliorations qui y sont, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Clio, Erato, Benton (maintenant Franklin) et Liberté, et désigné par le No 14 du carré No 279, sur un plan dressé par B. F. Nichols, architecte, en date du 27 février 1852, déposé en l'étude de F. O. Stark, ci-devant notaire en cette ville, pour qu'on s'y réfère. Le dit terrain mesure 30 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Clio sur une profondeur de 122 pieds, [illegible] conformément à un plan fait par J. F. Braun, voyer, en date du — août 1881.

Les améliorations consistent en un joli cottage double de résidence, ayant 5 chambres de chaque côté, citerne, etc., et est connu sous les Nos 292 et 292 1/2 de la rue Clio.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, payable en billets de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement; l'hypothèque de vendeur et 5 0/0 d'honoraires d'avocats en cas de procès, les bâtisses devant être assurées en faveur du détenteur des billets, au gré de l'acquéreur. L'acte de vente par devant — notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes d'Etat et de ville dues et exigibles en 1881.

21 août—21, 28—sept 4, 11, 18, 24.

PAR B. ONORATO.

Propriété de valeur formant l'encoignure des rues Philippe, maintenant Dryades et Perdido.

Succession de Louis Rabaud.

No 3868—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 17 septembre 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, en date du 15 août 1881, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, à l'encoignure des rues Philippe, maintenant Dryades et Perdido, et dans l'îlet borné par les rues Philippe maintenant Dryades, Perdido, Baronne et Union. La dite portion de terre mesurant, au pied américain, 37 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Perdido, 71 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Philippe maintenant Dryades, 36 pieds sur une ligne perpendiculaire à la rue Philippe ou Dryades, puis 34 pieds et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Perdido et 76 pieds 7 pouces et 4 lignes sur une ligne perpendiculaire à la dite rue Perdido, bornée sur le côté vers la rue Baronne par la propriété anciennement appartenant à Marie Sébastienne appelée Lartigue alias Marie St-Basquier Lartigue; sur le côté vers la rue Union par la propriété autrefois appartenant à William Moore.

Termes et conditions comptant et l'acquéreur assumera en sus de son adjudication les taxes dues et payables en 1881. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, No 44 Passage de Bourse, aux frais de l'acquéreur.

13 août—13 20 27—sept 3 10 17.

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER,

17.....RUE BARONNE.....17

ENTRE CANAL ET COMMUNE,

Près de la SALLE GRUNEWALD.

EN DOUANE ET EN MAGASIN

A VENDRE PAR

B. TREMOULET

No. 7 RUE DECATUR

106 Bques Vin Rouge Cantel[illegible]
37 .. .. .. Bergerac
175 .. Vins Fins.

Chât. d'Issan,	Chât. Lalande
Chât. La Lagune,	Chât. La Tour
Chât. Clerc Milon,	Chât. Dalem
Chât. Verneuil,	Chât. Beychevelle
Pontet Canet,	Chât. [illegible]
Margaux-Médoc,	Léoville Médoc
St-Emilion,	Fronsac,
Bourg,	[illegible]
Haut-Sauternes,	Graves.

6 barriques Château Pape Clément d'origine.

300 caisses Sardines nouvelle pêche [illegible].

351 caisses Cerises à l'eau de vie [illegible].

165 caisses Vins Fins, rouges et blancs d'origine.

Chât. Lafite, Margaux, Malescot.

.. Cantalet, (voisin du Pape Clément.)

.. Yquem, Guiraud, Coutet.

.. Bisseau, Royne-Vigneau, Peraguey &c.

10,000 bouteilles Vins Rouges et Blancs diverses qualités.

155 caisses Petits Pois, moyens, fins, extra fins.

20 caisses Champignons, Billot et autres.

50 caisses Huile d'Olive de choix "J. Prom & Cie.

15 Bbls Huile de Provence.

100 caisses Fruits à l'Eau de Vie.

100 caisses Vermouth N. P. & Cie.

25 caisses Cognac, J. Prom & Cie. "20 ans."

20 fûts .. .. ..

15 .. .. J. Fabre, &c., &c.

—AUSSI—

VINS DE CALIFORNIE,

CLARET,	ZINFANDEL,	HOCK,
MUSCAT,	ANGELICA,	PORT.
CHAMPAGNES,	BIÈRES,	SHERRY,
MADÈRE,	WHISKIES,	BITTERS.

Vins et liqueurs de toutes sortes.

10 juil—

L'Abeille de [illegible]

MERCREDI, [illegible]

C. E. KELL[illegible]

Le Dr GEORGE [illegible]

Dr. J. H. [illegible]

JOSE[illegible]

Little Brown [illegible] La Belle [illegible]

QUEY[illegible] GROCERIES.

COMPAGNIE [illegible]

PIKE'S [illegible]

FEUI[illegible]

SANS [illegible]